

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS****NOMBRE DE MEMBRES**

Aff. au	En exercice	Qui ont pris
CM		part à la
		délibération
15	15	13

Séance du 17 JUILLET 2025**Date de convocation : 07/07/2025****Date d'affichage : 19/07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu, GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe,
Excusée : Mme BOUTET Frédérique,
Absent : M. LAFONT Serge.
Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie,

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise Principal et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

➤ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux agents remplissent les conditions requises pour un avancement de grade :

- M. BESSAC Olivier, agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal,
- Mme GONTIER Nathalie, adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe.

Le taux de promotion de ces deux grades proposé à 100 % possible des effectifs a été validé par le CST du centre de gestion de la fonction publique territoriale dans sa séance du 7 juillet 2025 et vient d'être validé par le conseil municipal dans la présente séance,

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} août 2025,**

AR Prefecture

016-211603378-20250717-2025_17_07_003-DE
Reçu le 22/07/2025

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 11 octobre 2025,

➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE ET SECRETARIAT MAIRIE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'accueil secrétariat mairie	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	0	35 h
Agent d'accueil secrétariat mairie	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} Classe	C	0	1	35 h
Responsable service technique	Agent de maîtrise	C	1	0	35 h
Responsable service technique	Agent de maîtrise principal	C	0	1	35 h

- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux déclarations nécessaires et de prendre les arrêtés correspondants,
- Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus.

Pour extrait conforme, fait à SAINT MAURICE DES LIONS, le 19/07/2025,
Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr